

Objet : Atelier Connaissance - Forum des données de la biodiversité - Synthèse des débats
Date : 12 janvier 2018
Version : 1.0
Émetteur : François Hissel, Julien Touroult, Aurélie Delavaud

Contexte

Le domaine de la connaissance de la biodiversité (au sens de l'état : inventaire, suivis, statut de conservation...) bénéficie d'un grand nombre d'initiatives, portés par de multiples acteurs et de façon notable par des structures associatives. Cette profusion est une force mais limite la lisibilité de l'ensemble. Alors qu'en milieu aquatique et marin, des dispositifs réglementaires de surveillance de la biodiversité existent ou sont en cours de construction, le milieu terrestre reste peu doté en grands dispositifs de suivis « protocolés » des espèces et des écosystèmes. Certaines données sont également peu disponibles par rapport à d'autres (diversité infraspécifique, fonctions des écosystèmes...).

L'atelier Connaissance du forum des données qui a rassemblé une quarantaine d'acteurs de la collecte de données sur la biodiversité d'origines diverses en deux sessions s'est attaché à définir les lacunes en matière de connaissance et de données d'observation à toutes les échelles géographiques et administratives. Il a précisé les dispositifs d'acquisition complémentaires qui pourraient combler ces lacunes, en essayant de les inscrire dans une organisation assurant une cohérence entre les niveaux régional et national. Il a enfin identifié les leviers d'action à la disposition des pouvoirs publics pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition de données et de connaissance concertée entre les échelles territoriales.

Les besoins prioritaires en données nouvelles

Le périmètre de la connaissance

Considérant le thème du forum, l'atelier a en préliminaire rappelé que la donnée d'observation était une composante nécessaire de la connaissance, mais que cette dernière ne pouvait y être réduite. La connaissance de la biodiversité, en plus de l'observation, comprend aussi la compréhension des processus qui impactent les milieux et les espèces et de leurs interactions. Cette connaissance doit en particulier être accentuée sur les habitats et leur fonctionnalité – incluant leur cartographie, et notamment sur les prairies –, sur les habitats d'espèces, sur les interactions entre espèces et les traits de vie des espèces, et sur les groupes méconnus dont on présuppose un rôle important.

Il a été rappelé que de nombreuses données étaient déjà disponibles, parfois insuffisamment connues, et souvent hétérogènes. Une étape indispensable à la conception de nouveaux dispositifs est une bonne identification de ces données existantes et l'évaluation de leur hétérogénéité temporelle et thématique (taxonomique, fonctionnelle, écosystémique), qui permettront à terme d'identifier les lacunes. Les protocoles de collecte doivent être en permanence interrogés pour évaluer la pertinence des données qu'ils génèrent.

La connaissance semble particulièrement insuffisante sur les DOM et les milieux marins.

Une collecte de la donnée à consolider en lien avec les enjeux et qui doit tirer parti de l'innovation

La mise en œuvre d'une stratégie de connaissance sur de plus larges volets de la biodiversité semble nécessaire mais ne doit pas se faire au détriment des dispositifs d'observation existants, à maintenir car nous commençons aujourd'hui à obtenir des séries plus longues de données exploitables pour en tirer des tendances. Ces dispositifs existants doivent être articulés. De même, les référentiels existants (Taxref...) doivent être maintenus et animés.

Par la suite, la méthodologie de recueil de données doit être pensée pour répondre aux enjeux identifiés au préalable, en vue de son analyse à l'échelle appropriée à l'action, biogéographique ou administrative. Des enjeux sont susceptibles d'être identifiés à toute échelle, du local à l'international, et doivent être clairement reconnus. À cette fin, nous devons acquérir une connaissance plus approfondie sur les liens entre état, pressions et réponses, et documenter les relations entre ces compartiments puis positionner notre action dans une trajectoire.

La stratégie devra s'inspirer d'expériences internationales et profiter autant que possible des initiatives internationales dans lesquelles elle s'inscrira.

L'identification des enjeux passe par l'interrogation des acteurs-clefs que sont d'une part les gestionnaires en capacité de mobiliser les ressources pour la préservation de la biodiversité, et d'autre part les chercheurs et experts qui mettent en évidence les menaces auxquelles elles est confrontée. Ces acteurs doivent être autant que possible mis en réseau, et

les retours d'expérience des projets menés doivent être capitalisés.

Enfin, la connaissance doit tirer parti autant que possible des innovations technologiques, telles que l'imagerie satellitaire, l'ADN environnemental ou massal. Dans le même temps, il faudra chercher à s'appuyer sur les riches connaissances empiriques des usagers et de la population dans son ensemble, à mettre en relation avec le savoir scientifique.

La connaissance en tant qu'outil de sensibilisation et d'information sur la biodiversité

Pour autoriser une valorisation pertinente, la donnée doit être contextualisée, et croisée avec les données d'autres thématiques. La valorisation doit en particulier prendre la forme d'une restitution éditoriale, dont la production de cartes et d'indices synthétiques et rigoureux.

Afin de sensibiliser un plus large public, les données doivent être présentées non pour leur seul apport naturaliste, mais en ne les dissociant pas des services écosystémiques.

Enfin, on s'attachera à communiquer sur l'intérêt même de la donnée pour sensibiliser les gestionnaires et décideurs et les amener à mieux partager celles-ci.

Les leviers d'action des acteurs publics pour impulser une stratégie d'acquisition

La nécessité d'une coopération entre échelles nationale et territoriale

L'atelier a rappelé l'existence de nombreuses structures à même de porter la conception d'une stratégie d'acquisition de connaissance. La mise en place d'une nouvelle stratégie devra s'appuyer sur ces structures (CSRPN...). Les niveaux territoriaux et nationaux doivent clairement être associés dans la définition d'un socle minimal commun de connaissance nationale en réponse aux enjeux identifiés, et favorisant l'adhésion des acteurs plutôt que la contrainte. La biodiversité ayant ses propres échelles, les modèles de gouvernance devront dépasser les échelles administratives classiques (régionales en particulier).

Une indispensable animation de l'acquisition et de l'exploitation de la donnée

L'animation de la connaissance a été généralement reconnue comme un puissant levier d'actions. Il s'agit d'animer un réseau d'acteurs pour faire naître entre eux une relation de confiance, les amener à exprimer leurs besoins et leurs contraintes, et les sensibiliser aux intérêts du partage de donnée. Cette animation nécessite clairement la mise en place d'une ressource dédiée à tous les niveaux géographiques, qui pourra également avoir en charge l'exploitation de la donnée de connaissance. Ce volet est considéré comme plus important que celui du développement de nouveaux outils.

Au-delà de l'animation de réseaux, il a été rappelé que les textes et outils réglementaires nationaux, européens et internationaux étaient des puissants leviers pour l'acquisition de connaissance, dont il faut s'assurer de la bonne mise en œuvre concrète, et qu'il faut éventuellement accompagner.

La mise en œuvre de la stratégie de connaissance pourra être échelonnée dans le temps en fonction des moyens disponibles, avec éventuellement la possibilité de réaliser périodiquement des zooms sur des problématiques données.

La question des financements encore à approfondir

Les financements pour l'acquisition de la donnée doivent être associés aux objectifs de gestion et d'évaluation de l'action publique.

La fiscalité environnementale a été vue comme un levier potentiellement mobilisable pour lever de nouveaux financements en faveur de l'acquisition de connaissances.

La question de la mise en place de nouveaux appels à projets dotés de financement a fait débat parmi les participants. Si un appel à projets permet en effet de faire naître et connaître des initiatives sur les territoires, concrétisées par des projets innovants ou exemplaires, et d'en assurer la promotion et l'éventuel déploiement sur d'autres territoires, il ne s'agit en revanche que de financements de projets ponctuels et parfois dépourvus d'une vision d'ensemble cohérente. Ils sont consommateurs de temps pour les acteurs, et les résultats ne sont pas toujours ceux escomptés. En parallèle d'appels à projets, les participants ont convenu de la nécessité de disposer de financements pérennes afin de mettre en œuvre des actions de connaissance de long terme.

Associer les acteurs à la production de la donnée

Pour mieux associer les producteurs de données et les intéresser, leur retour sur investissement doit être explicité et réalisé. Ce retour sur investissement peut être de différente nature : financier, partage de la donnée, adhésion à un réseau...

Les producteurs de données doivent être formés pour que la donnée produite soit de la qualité la meilleure possible. Le renforcement des compétences est un volet important de la stratégie.

Les pouvoirs publics doivent favoriser les programmes de mobilisation, de sensibilisation et d'acquisition des

connaissances pour susciter la production de données plus larges. Ces programmes peuvent consister en des projets de sciences participatives mobilisant le grand public, ou en des programmes professionnels tels que les atlas de biodiversité communale mobilisant des élus et des gestionnaires communaux.

Enfin, il a été souligné l'existence de différents réseaux de mesures déjà opérationnels, et de zones ateliers. Ces différents dispositifs devront être mieux articulés.

Déclaration sur les données

En synthèse, les participants ont souhaité que la déclaration sur les données issue du forum rappelle que la donnée est nécessaire à la connaissance mais n'en est pas la seule composante, que l'acquisition et la restitution doit se faire à la fois à l'échelle administrative des politiques publiques et à l'échelle biogéographique du fonctionnement des écosystèmes.

Un élément important des recommandations est l'identification partagée des lacunes (taxonomiques, géographiques, de fonctionnement, type de données selon le niveau d'organisation) qui doit être un préliminaire et un moteur de l'acquisition de nouvelles données.

La déclaration devra également souligner l'importance de l'animation et du maintien des liens partenariaux, à toutes les échelles.